



Avis sur un médecin sur internet : diffamation, dénigrement?

Par **ellialbur**, le **29/06/2011** à **18:48**

Bonjour,

onjour,

Il y a quelque temps, suite à une expérience négative chez un dentiste, j'ai laissé, sur un forum où l'on peut donner des avis sur les médecins, restaurants, boutiques, etc. l'avis suivant :

"J'y suis allé une seule fois.

Cabinet très propre, accueil indifférent.

A partir du moment où j'ai ouvert la bouche, c'était aux dires de ce dentiste, la catastrophe.

M'a entre autres trouvé dès le premier coup d'oeil des reprises de caries sous mes plombages. Attitude désagréable quand on commence à poser des questions à propos de ce diagnostic catastrophique de mes dents.

Dans le doute, je suis allé voir au autre dentiste : après m'avoir examiné longuement, celui-ci l'a déclaré qu'il ne voyait rien de préoccupant dans mes dents, qu'elles étaient en bon état et pour voir s'il n'y avait pas de caries plus profondes, m'a fait faire une radio panoramique des dents. Celle-ci n'a révélé aucune carie.

Je déconseille donc ce dentiste."

Cela fait plus de 3 mois.

Peut-il (encore) me poursuivre en diffamation?

Y-a-t-il diffamation d'ailleurs (en rédigeant, j'ai essayé d'être factuel)?

Peut-il me poursuivre pour "dénigrement" au sens juridique?

Si je veux maintenir un avis et si je remplace cet avis par un simple "Je déconseille ce dentiste ; informations complémentaires en par e-mail privé" : est-ce mieux?

J'ajoute que j'ai aussi laissé des avis positifs sur d'autres praticiens!

Merci de vos éclaircissements.

Bonne journée à tous.

Refermez donc la bouche

Par **Domil**, le **29/06/2011** à **22:00**

Si la publication de votre avis date de plus de 3 mois, la diffamation est prescrite
Si vous voulez publier maintenant un fait datant d'il y a 3 mois, les poursuites pour diffamation sont possibles (vous ne devez dire que ce que vous pourriez prouver sauf à plaider la liberté de critiques en payant un avocat)